



Violation de domicile sans le savoir?

Par **eftasios**, le **19/09/2009** à **19:25**

Bonjour, je fais actuellement une formation d'arboriste grimpeur et le week end il m'arrive d'aller m'entraîner à grimper dans des arbres (je sais c'est pas vraiment légal mais c'est un métier qui demande beaucoup d'entraînement)) Aujourd'hui j'ai trouvé un petit bois qui n'avait l'air d'appartenir à personne: pas de barrière, fontaine d'eau potable public, pas de panneau d'interdiction, pas de boîte aux lettres, bois en très mauvais état, détritrus partout... Bref je grimpe dans un platane, j'en profite pour enlever des grosses branches cassées qui n'attendaient qu'un bon vent pour tomber et là une voiture s'arrête alors que je suis encore dans l'arbre et une vieille dame descend et demande qui est là... La situation est assez comique car je m'adressais à elle depuis l'arbre... elle m'explique que c'est son bois et que je n'ai rien à y faire (je suis sûr de mettre fait dénoncer, ah douce France)... là et bien je m'excuse je ne savais vraiment pas que ce bois appartenait à quelqu'un, je lui explique ma situation: formation, difficultés à trouver des arbres etc... Elle m'explique que beaucoup de gens viennent dans ce bois, y jette des déchets et qu'elles a eu déjà des problèmes... je comprends. Bref elle prend ma plaque d'immatriculation et m'explique que rien ne prouve que ce que je raconte soit vrai (j'étais en tenue de combat: baudrier, rappel, longues, sac à lancer, la totale)... On en reste là... je m'excuse encore... **MA QUESTION:** Qu'est ce que je risque? et ma paranoïa m'en fait poser une deuxième vu qu'elle m'a laissé un mauvais sentiment (le genre: dès que tu es parti je file voir les flics) J'ai peur qu'elle me colle sur le dos les dégradations de son bois ou autre chose qui sait maintenant qu'elle a un pigeon ou plutôt un écureuil... alors qu'au bout du compte je l'ai rendu moins dangereux son bois... je vous remercie d'avance et vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations distinguées...

Par **frog**, le **19/09/2009** à **19:52**

Un bois n'est pas un domicile (endroit où on habite, sphère privée particulièrement protégée par la loi) mais une propriété privée. Or la violation de propriété privée n'existe pas en France.

Donc tu n'as rien à craindre, à moins qu'elle veuille te mettre d'autres choses sur le dos. Mais sans preuves, elle ne pourra pas aller très loin.

Par **eftasios**, le **19/09/2009** à **19:58**

merci beaucoup beaucoup frog,ça me rassure!